

Initiatives ministérielles

Donc, encore une fois, l'instrument ici est le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés. Le projet de loi C-91 donne au conseil de nouveaux pouvoirs qui lui permettront de mieux contrôler les prix qu'il juge excessifs. Le conseil aura droit de regard sur les prix des médicaments actuels et sur les prix de lancement. Ses lignes directrices auront la même force et le même effet que celles d'une cour fédérale. Le conseil pourra ordonner des restrictions de prix ou des peines. Les contrevenants s'exposeront à des sanctions sévères, y compris des amendes et même des peines d'emprisonnement.

Depuis cinq ans, nous constatons les effets d'un protectionnisme accru conféré par les brevets, dans ce domaine. Nous avons une assez bonne idée des avantages qui découleront d'un élargissement de cette protection. Depuis que le gouvernement a annoncé, en janvier, son intention de mettre un terme à l'octroi de licences obligatoires, de nouveaux investissements représentant plus d'un demi-milliard de dollars ont été annoncés. Des entreprises dans ce secteur ont déjà dit que leurs usines canadiennes s'occuperaient de mettre au point des produits destinés aux marchés internationaux. Nous prévoyons que les investissements en recherche et développement faits par les entreprises novatrices totaliseront 2 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années.

Lors de l'entrée en vigueur du projet de loi C-22, il y a cinq ans, nous avons adopté, une nouvelle orientation; nous étions certains que c'était la bonne, mais nous avons accepté de laisser le temps le prouver. Nous constatons maintenant que c'était ce qu'il fallait faire. Il faut maintenant continuer.

Le projet de loi est bon pour le Canada. Il est bon en regard de la concurrence, il est bon pour le consommateur ainsi que pour notre bien-être économique. Aussi, j'exhorte tous les députés à l'adopter rapidement.

Je veux également ajouter, que, depuis l'adoption du projet de loi C-22, les dépenses totales engagées pour la recherche et le développement par les entreprises novatrices ont été évaluées à 1,1 milliard de dollars pour les quatre années de 1987 à 1991. Il est en l'occurrence question de 1,1 milliard de dollars qui n'auraient pas été investis dans la recherche et d'emplois qui n'auraient pas été créés sans l'adoption du projet de loi C-22. Je veux aussi souligner que le financement pour la recherche fondamentale est passé de 30,3 millions de dollars à 94,2 milliards de dollars entre 1988 et 1991.

• (1740)

Ce ne sont-là que quelques-unes des nombreuses statistiques que je pourrais vous donner, pour prouver qu'il est excellent pour le Canada d'ouvrir à la concurrence le secteur chargé de mettre au point de nouveaux médicaments. C'est bon pour le secteur des sciences et de la technologie, pour la création d'emplois ainsi que

pour l'économie et, finalement, ce sera avantageux pour les consommateurs, car les nouveaux produits mis en marché sont de plus en plus nombreux. Il est à espérer que les médicaments mis au point au Canada seront demain au nombre des produits vedettes.

J'exhorte à nouveau tous les députés à adopter rapidement ce projet de loi de manière que notre pays puisse commencer à bénéficier de tous les fonds de recherche-développement et autres investissements pour lesquels il ne manque que le feu vert.

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, j'ai une brève question à poser à ma collègue qui vient de nous expliquer pourquoi ce projet de loi devrait être adopté rapidement. Toutefois, je veux d'abord exprimer mon mécontentement face au fait que le gouvernement a encore recours à la force de la clôture pour limiter le débat sur une question aussi importante pour tous les Canadiens que le projet de loi C-91.

On a accusé cette Chambre de compliquer les choses plus qu'elles ne devraient l'être, et je pense que ce message a été formulé de façon très claire lors du récent référendum.

Revenons-en aux questions fondamentales qui sont examinées ici aujourd'hui. Si je comprends bien, cette mesure législative et, en fait, la production de médicaments et la recherche pertinente visent d'abord les médicaments servant à soigner et à contrôler la maladie et la douleur. Ce sont là les trois raisons pour lesquelles on se sert des médicaments.

Le secteur est un volet complexe de notre régime de santé; à cet égard, les députés de tous les partis à la Chambre sont sans doute tous en faveur d'un régime complet d'assurance-maladie pour tous les Canadiens. Nous devons donc essayer de concilier la raison d'être des médicaments et leur rôle dans les soins dispensés aux Canadiens dans le cadre de notre régime complet d'assurance-maladie.

Nous devons nous poser trois questions fondamentales. Premièrement, le projet de loi C-91 va-t-il entraîner une augmentation du coût des médicaments dans le cadre des régimes provinciaux qui les couvrent déjà? Je pense que les chiffres sont très éloquentes. Oui, cette mesure législative entraînera une hausse du coût des médicaments dans le cadre de notre régime de santé. Deuxièmement, le projet de loi C-91 se traduira-t-il par une augmentation des coûts pour les jeunes familles qui ne sont pas protégées par un régime de médicaments complet dans notre pays? Encore une fois, les chiffres ne laissent planer aucun doute: oui, les médicaments coûteront plus cher aux jeunes familles canadiennes. Enfin, cette mesure législative fera-t-elle augmenter le coût des médicaments pour les personnes âgées au pays? La réponse, si l'on se fonde encore une fois sur les données